

# RÈGLEMENT

## ARTICLE 1 – Objet et Thème

Le Club Omnisports de Courcouronnes (COC) organise **entre le 01/12/2021 et le 25/12/2021** un concours dont le thème est «**La plus belle lettre au Père Noël** ».

## ARTICLE 2 – Participants

Le concours de dessin organisé par le Club Omnisports de Courcouronnes (COC) est ouvert à toutes personnes âgées de 3 à 14 ans.  
La participation est gratuite.

## ARTICLE 3 – Modalités de participation

La lettre doit répondre au thème «**La plus belle lettre au Père Noël** ». ainsi qu'aux critères suivants :

- Remis sur une feuille dont les dimensions n'excèdent pas le format A4
- Réalisé au crayon, stylo ou feutre.
- Exécuté sans l'aide d'un d'adulte
- œuvre originale libre d'imagination : non recopiée.
- Ne présentant aucune mention relative à l'identité du participant ou de son entourage : aucun nom, prénom et/ou signe permettant toute identification afin de garantir l'anonymat. L'œuvre ne doit pas être signée. Sont acceptées les mentions « Papa », « Maman » et « Père Noël »

## ARTICLE 4 – Formulaire d'inscription

Le formulaire d'inscription au concours organisé par le Club Omnisports de Courcouronnes (COC) est en ligne sur le site Internet de ce dernier. Il doit être dûment complété et signé par les parents ou tuteurs légaux des participants mineurs.

Il doit être remis avec la lettre, soit par mail, soit dans une enveloppe fermée par dépôt ou voie postale.

## ARTICLE 5 – Acheminement des dessins

**Entre le 01/12/2021 et le 25/12/2021**, les lettres et formulaires d'inscription doivent parvenir au Club Omnisports de Courcouronnes (COC) de l'une des façons suivantes:

- par mail : [animations.coc@gmail.com](mailto:animations.coc@gmail.com)

- A déposer directement dans la boîte aux lettres à l'adresse qui suit : *Club Omnisports de Courcouronnes 13 Route de Versailles 91080 EVRY-COURCOURONNES*

- A envoyer par La Poste à l'adresse qui suit : *Club Omnisports de Courcouronnes 13 Route de Versailles 91080 EVRY-COURCOURONNES.*

## ARTICLE 6 – Droits d'auteur

En signant le formulaire d'inscription, les parents ou tuteurs légaux affirment que leur enfant est titulaire des droits d'auteur de la lettre, et accepte que ce dernier soit la propriété du Club Omnisports de Courcouronnes (COC).

Les parents ou tuteurs légaux autorisent le Club Omnisports de Courcouronnes (COC) à utiliser la lettre, gracieusement, sur tous supports de communication site Internet, réseaux sociaux, print.

## **ARTICLE 7 – Le jury et Désignation des gagnants**

Le jury est composé de :

- François Vecchiarelli
- Christian France
- Laïs Lecomte
- Esteban Bellot
- Dylan Teodori

Une lettre sera retenue pour sa pertinence et sa qualité artistique par rapport au thème.

Le résultat sera affiché sur le site Internet du Club Omnisports de Courcouronnes (COC) **le 05/01/2022 à 12H**. Un mail sera envoyé simultanément au gagnant du concours organisé par le Club Omnisport de Courcouronnes (COC).

## **ARTICLE 8 – Dénouement**

Le gagnant recevra **un chèque cadeau UP CADHOC d'une valeur de 20€**.

Aucun lot attribué ne pourra être ni négocié, ni échangé contre-valeur par l'organisateur.

Une Cérémonie de remise de prix, si les conditions le permettent (COVID-19), se tiendra **le 8 Janvier 2022, à 11H au Complexe Adélaïde**.

## **ARTICLE 9 – Calendrier**

- Début du concours : Le 01/12/2021
- Fin du dépôt des lettres : le 25/12/2021
- Réunion du jury : 04/01/2022
- Cérémonie de remise de prix : le 08/01/2022

## **ARTICLE 10 – Non restitution**

Les lettres ne seront pas retournées aux participants.

## **ARTICLE 11 – Acceptation du règlement**

Le jury est souverain et aucune réclamation ne sera possible.

S'inscrire au concours organisé par le Club Omnisports de Courcouronnes (COC) implique l'acceptation du présent règlement et de ses résultats.

## **ARTICLE 12 – Loi informatique et liberté**

En application de la loi informatique et liberté du 6 Janvier 1978, les participants au concours organisé par le Club Omnisports de Courcouronnes (COC) disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

## **ARTICLE 13 – RGPD**

Conformément à la loi en vigueur le 25 mai 2018 qui s'applique aux traitements de données personnelles, réalisés sur support informatique (logiciels, sites web...), mais également sur support papier. Le RGPD s'applique à toutes les associations, quelle que soit leur taille, leur structure et leur domaine d'activité. Nous vous informons que toutes vos données personnelles seront détruites à l'issue du résultat du concours.